

ACCIDENTS MAJEURS

31 août 1794: explosion de la poudrerie de Grenelle près de Paris. 150 tonnes de poudre du magasin d'entreposage explosent, provoquant plus de 1 000 morts parmi les employés et la population voisine et engendrant des dommages considérables dans les alentours.

15 avril 1947: explosion d'un cargo français contenant 2 200 tonnes de nitrate d'ammonium, Texas City (États-Unis). Engendre une explosion sur un cargo situé à 250 m, chargé aussi de nitrate d'ammonium. 581 morts, 3 500 blessés. Dégâts considérables dans les alentours.

28 juillet 1947: explosion d'un navire norvégien contenant 3 300 tonnes de nitrate d'ammonium, Brest (France). Provoquée par un feu dans l'entrepôt où se trouvait de la paraffine. 26 morts, 500 blessés.

10 juillet 1976: explosion d'un réacteur chimique situé en Lombardie (Italie) près de la ville de Seveso, causant un rejet de dioxines dans l'atmosphère. 220 000 personnes exposées; 81 000 animaux morts ou abattus. La décontamination de la zone, qui commence 6 mois plus tard, durera 5 ans.

26 avril 1986: explosion et incendie d'un des quatre réacteurs de la centrale nucléaire de Tchernobyl (Ukraine). 116 000 personnes évacuées dans un rayon de 30 km. De nombreuses victimes indirectes (environ 7 000 cancers de la thyroïde de l'enfant). Cet accident a conduit à la création de l'échelle INES de gravité des accidents.

20 août 1997: explosion dans un silo de stockage de céréales à Blaye (Gironde). 11 morts et d'importants dommages matériels sont observés jusqu'à une distance de 500 m du silo. Le site sera rasé.

30 juillet 2004: explosion d'un important gazoduc à Ghislenghien (Belgique). L'explosion, ressentie à plusieurs km, est accompagnée d'une boule de feu, qui s'étend à deux entreprises voisines. 24 morts et 132 blessés.

11 mars 2011: accident à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi. À la suite d'un séisme de magnitude 9, survenu à l'est de l'île de Honshu au Japon, et du tsunami qui s'en est suivi, fusion des cœurs de trois réacteurs nucléaires et perte de refroidissement de plusieurs piscines d'entreposage de combustibles usés du site de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi. De très importants rejets radioactifs dans l'environnement ont eu lieu. 160 000 personnes évacuées dans un rayon de 20 km.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Loi du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution.

Loi du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs. Elle introduit le plan particulier d'intervention (PPI), et met l'accent sur l'organisation des secours, la prise en compte des risques dans l'urbanisme et l'information préventive du citoyen.

Loi « Laure » du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie. Évolution du contenu des études d'impact.

Loi constitutionnelle du 1^{er} mars 2005 relative à la Charte de l'environnement. Intégration de la Charte de l'environnement, adoptée le 28 février 2005, dans la Constitution française.

Ordonnance du 11 janvier 2012 relative aux dispositions de police administrative et judiciaire du code de l'environnement. Harmonisation, réforme et simplification des procédures de contrôle, des sanctions administratives et des dispositions de droit pénal liées à la constatation d'infractions au code de l'environnement.

Loi du 2 août 1961 relative à la lutte contre les pollutions atmosphériques et les odeurs et portant modification de la loi du 19 décembre 1917. Première apparition de la notion d'« installation nucléaire ».

Décret du 7 janvier 1971: création d'un ministère chargé de la protection de la nature et de l'environnement.

Loi du 3 janvier 1992 sur l'eau. Elle vise à concilier l'exercice des différents usages de l'eau avec la protection des milieux aquatiques et entérine l'étude de l'impact de chaque ICPE sur le régime hydrogéologique de son environnement.

Loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. Prise à la suite de l'explosion de l'usine AZF, elle vise à mobiliser l'ensemble des compétences impliquées dans la prévention et l'organisation des secours concernant les risques technologiques, naturels ou terroristes. Elle instaure les établissements interdépartementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Habilitation du Gouvernement à prendre par ordonnance toutes mesures pour modifier la partie législative du code de l'environnement.

Décret impérial du 15 octobre 1810 relatif aux manufactures et ateliers qui répandent une odeur insalubre ou incommode.

RÉGIME DES ICPE

Loi du 19 décembre 1917 relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes. Ajout de la notion de « pollution » à celle de « nuisance » et assouplissement du système d'autorisation par l'introduction d'une procédure de déclaration, créant ainsi les deux catégories d'établissements subsistant aujourd'hui: ceux soumis à autorisation et ceux soumis à déclaration.

Loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Introduction de nouvelles procédures visant à prendre en compte la protection de l'environnement dans les opérations d'aménagement et instauration de la responsabilité de l'exploitant comme axe majeur de la politique de sécurité.

Directive « Seveso II » du 9 décembre 1996 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Élargissement du champ d'application de la directive « Seveso I » aux établissements et pas uniquement aux installations, afin de couvrir tous les lieux où se trouvent des substances dangereuses (embranchements ferroviaires, installations portuaires...).

Directive « IPPC » du 15 janvier 2008 relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution. Établissement d'une procédure d'autorisation des activités industrielles et agricoles nouvelles ou existantes à fort potentiel de pollution, et instauration d'exigences minimales en termes de rejets de substances polluantes.

Directive « Seveso III » du 4 juillet 2012 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
 > Alignement avec le nouveau règlement CLP sur la classification des substances et les dénominations de dangers.
 > Renforcement des dispositions relatives à l'information du public, à sa participation au processus décisionnel et l'accès à la justice.
 > Dispositions visant à améliorer la collecte, la gestion, et la mise à disposition de l'information.
 Ces nouvelles exigences seront applicables à compter du 1^{er} juin 2015.

RÉGIME DES INB

1954: création de la Commission interministérielle des radioéléments artificiels (CIREA).

Loi du 30 octobre 1968 relative à la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire.

Arrêté du 2 novembre 1976: création de l'Office de protection et de sûreté nucléaire (OPSN).

Arrêté du 10 août 1984 relatif à la qualité de la conception de la construction et de l'exploitation des INB.

Décret du 19 juillet 1994: création de l'Office de protection contre les rayonnements ionisants (OPRI).

Décret du 4 mai 1995 relatif aux rejets d'effluents liquides et gazeux et aux prélèvements d'eau des INB.

2002: création de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) issu de la fusion de l'IPSN et de l'OPRI.

Création de la Direction générale de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (DGSNR), qui remplace la DSIN, et des Divisions de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (DSNR) qui remplacent les DIN. Extension du champ d'intervention à la radioprotection.

2006: > Loi « TSN » du 13 juin relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire. Renovation du cadre législatif applicable aux activités nucléaires et à leur contrôle.
 > **Loi « déchets » du 28 juin relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.**

Loi du 13 juin 2006: création de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN, autorité administrative indépendante, chargée du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection et de l'information du public, rassemblant les ex-DGSNR et DSNR).

Directive du 25 juin 2009 établissant un cadre communautaire pour la sûreté nucléaire des installations nucléaires (en cours de révision).

Directive du 19 juillet 2011 établissant un cadre communautaire pour la sûreté nucléaire du combustible usé et des déchets radioactifs.

1956: création du Service central de protection contre les rayonnements ionisants (SCPRI) dépendant du ministère chargé de la santé.

Décret du 11 décembre 1963 relatif aux installations nucléaires pris en application de la loi du 2 août 1961. Premier texte réglementant au nom de l'État la sûreté des installations nucléaires, inspiré des dispositions applicables aux établissements dangereux, insalubres et incommodes, avec certaines adaptations liées aux INB.

Décret du 13 mars 1973: création du Service central de sûreté des installations nucléaires (SCSIN), rattaché au ministère chargé de l'industrie, et du Conseil supérieur de la sûreté nucléaire devenu, en 1987, le Conseil supérieur de la sûreté et de l'information nucléaires.

1991: la SCSIN devient la Direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN), rattachée aux ministres chargés de l'industrie et de l'environnement. L'Autorité de contrôle est constituée au niveau national de la DSIN et au niveau régional des Divisions des installations nucléaires (DIN).

1999: > Arrêté du 10 novembre relatif à la surveillance de l'exploitation des circuits primaire et secondaires principaux des réacteurs nucléaires à eau sous pression. > Arrêté du 26 novembre fixant les prescriptions techniques générales relatives aux limites et aux modalités des prélèvements et des rejets soumis à autorisation effectués par les INB. > Décret du 13 décembre relatif aux équipements sous pression. > Arrêté du 31 décembre fixant la réglementation technique générale destinée à prévenir et limiter les nuisances et les risques externes résultant de l'exploitation des INB.

Arrêté du 12 décembre 2005 relatif aux équipements sous pression nucléaires.

Décret « Procédures INB » du 2 novembre 2007 relatif aux INB et au contrôle en matière de substances radioactives. Renovation du cadre institutionnel et juridique du contrôle des INB engagé avec la loi. Il prend en compte la prévention de l'ensemble des risques et nuisances des INB (les risques pour la santé, la sécurité et la salubrité publiques, la protection de la nature ou de l'environnement) et pose le principe de responsabilité première de l'exploitant. Il prévoit un ensemble complet de dispositions pour encadrer l'exploitation d'une INB.

2012: > Ordonnance du 5 janvier modifiant les livres 1^{er} et V du code de l'environnement. Codification dans le code de l'environnement des dispositions des lois du 30 octobre 1968, du 13 juin 2006 et du 28 juin 2006.
 > **Arrêté « INB » du 7 février fixant les règles générales relatives aux INB.** Reprise des trois arrêtés antérieurs (10 août 1984, 26 novembre 1999 et 31 décembre 1999); intégration des meilleurs standards internationaux (niveaux de référence WENRA); formalisation de dispositions présentes dans des prescriptions individuelles de l'ASN ou des guides existants, ou des pratiques en vigueur dans le secteur nucléaire. Certaines modalités d'application de l'arrêté INB seront détaillées dans les deux ans à venir. Au 27 février 2014, 4 décisions réglementaires ont déjà été publiées.

Loi du 16 juillet 2013 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'UE dans le domaine de développement durable. Transposition d'une directive sur les équipements à risques visant à donner aux inspecteurs de la sûreté nucléaire la compétence pour contrôler l'application des nouvelles dispositions relatives aux ESPN.